



# Rapport d' Orientation Budgétaire 2018





**Bassin** de  
**Pompey**  
Communauté de communes

**Bassin** de  
**Pompey**  
Communauté de communes

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

## **SOMMAIRE**

	1. <i>Contexte législatif et économique local</i> _____	3
	2. <i>L'analyse financière du Bassin de Pompey</i> _____	10
	3. <i>L'analyse des capacités d'investissement du Bassin de Pompey</i> _____	20
	4. <i>L'orientation budgétaire</i> _____	24

La Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour 2018-2022 partagée lors de la Conférence Nationale des Territoires introduit un encadrement des dépenses de fonctionnement (+1,2%), une nouvelle « règle d'or » sur l'endettement et un objectif d'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements): les collectivités évoluent dans un environnement toujours plus encadré.

L'économie française est sur une trajectoire de reprise plus vigoureuse depuis fin 2016: la croissance s'établirait à +1,7% en 2017 et 2018. Après +0,2% en 2016, l'inflation s'élèverait à +1% en 2017 sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie, puis augmenterait légèrement en 2018.

Le Projet de Loi de programmation des Finances publiques est construit avec un croissance réelle du PIB de +1,7% par an. L'objectif affiché est le retour vers l'équilibre structurel et la réduction du ratio de la dette publique. La trajectoire prévoit:

- une réduction de plus de 2 points du déficit public
- une réduction du ratio dépenses publiques/PIB de plus de 3 points
- une réduction de l'endettement/PIB de plus de 5 points

Les Administrations Publiques (APUL) portent 18% de la dépense publique et 11% de la dette publique : elles sont donc concernées au même titre que l'Etat et les organismes de sécurité sociale par le respect des engagements européens en matière de redressement des comptes publics

### Le suivi de l'Objectif D'Évolution de la DÉpense Locale (ODEDEL) en Comité des Finances Locales

Un plan d'économie de 13 milliards en 5 ans correspond à un plafond d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement fixé à +1,2% (inflation comprise).

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
ODEDEL annuel (valeur)	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,2%
Taux d'inflation prévisionnel	1,00%	1,10%	1,40%	1,75%	1,75%	1,4%
ODEDEL annuel (volume)	0,20%	0,10%	-0,20%	-0,54%	-0,54%	-0,2%

Il s'agira bien d'une baisse nette à compter de 2020 du fait des prévisions en matière d'inflation (1,4% en 2020 puis 1,75% pour 2021).

### D'une réduction des dotations vers une trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement

340 collectivités entrent dans le champs de la contractualisation obligatoire (régions, départements, communes/EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2016 sont supérieures à 60 M€).

La norme moyenne de dépenses de fonctionnement de 1,2% sera modulée en fonctions de 3 critères limitatifs chacun susceptible de procurer une majoration ou minoration de 0,15 point:

- croissance démographique 2013-2018,
- revenu moyen par habitant,
- évolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016.

Le dépassement de la trajectoire autorisée entre 0,75% et 1,65% déclenche un prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales de 75% du dépassement avec un plafond de 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le respect de la trajectoire financière donnera accès à une majoration de soutien à l'investissement local (DSIL)

Les autres collectivités (hors 340) peuvent également opter pour une contractualisation.

À défaut elles ne seront pas concernées par le dispositif d'encadrement, dans un premier temps du moins...

### Une « règle d'or » sur l'endettement

La loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette/épargne brute) de 12 ans pour les communes/EPCI, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions.

La Loi de finances 2018 pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Il initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80% des ménages et transfert aux régions une fraction de la TVA.

### Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Il est instauré un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de Revenu Fiscal de Référence (RFR) pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire. Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé en 27 000 et 28 000 euros.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi.

A noter qu'un mécanisme de limitation des hausses de taux ultérieures à 2017 et de prise en charge de leurs conséquences sera discuté dans le cadre de la Conférence nationale des territoires afin de garantir aux contribuables concernés un dégrèvement complet en 2020 dans le cadre d'une « refonte plus globale de la fiscalité locale ».

Simulation du nombre de foyers exonérés de TH sur le Bassin de Pompey en 2020

Commune	Nb foyers TH	Nb actuel exonérés	Nb nouveaux exonérés	Montant dégrèvement en 2020	Ratio nb nouveaux exonérés/foyers TH	Ratio nb total exonérés/foyers TH
Bouxières-aux-Dames	1 768	153	1 185	950 709 €	67,0	75,7
Champigneulle	3 134	555	2 090	1 287 570 €	66,7	84,4
Custines	1 321	179	934	480 442 €	70,7	84,3
Faulx	446	40	295	150 168 €	66,1	75,1
Frouard	2 929	484	2 053	1 484 455 €	70,1	86,6
Lay-Saint-Christophe	976	71	514	359 312 €	52,7	59,9
Liverdun	2 324	269	1 566	1 292 943 €	67,4	79,0
Malleloy	364	36	248	129 252 €	68,1	78,0
Marbache	710	89	508	341 219 €	71,6	84,1
Millery	245	32	153	64 820 €	62,5	75,5
Montenoy	158	16	109	51 366 €	69,0	79,1
Pompey	2 019	398	1 397	960 529 €	69,2	88,9
Saizerais	575	66	416	284 798 €	72,4	83,8
	<b>16 969</b>	<b>2 388</b>	<b>11 468</b>	<b>7 837 583 €</b>	<b>67,6</b>	<b>81,7</b>

### Modalités de répartition de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt égal à la valeur ajoutée produite par l'entreprise multipliée par un taux proportionnel au chiffre d'affaire de 0% si celui-ci est inférieur à 500 000 € à 1,5% s'il est supérieur à 50 M€.

La loi de finances revoit les modalités de répartition de la CVAE pour prendre en compte la censure du Conseil constitutionnel et prévoit que la CVAE due par les sociétés membres d'un groupe sera désormais déterminée en fonction du chiffre d'affaire du groupe que ce dernier soit intégré ou non.

### Autres mesures fiscales

La loi de finance 2017 a instauré une mise à jour annuelle automatique des **valeurs locatives** des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté (**1,2%**).

La loi de finances prévoit d'exonérer de la cotisation minimum de CFE les redevables réalisant un chiffre d'affaire < 5000€ à partir de 2019.

Le dispositif d'exonération de la demi-part des veuves est prorogé . De nouveaux dégrèvements concernant les résidents d'EHPAD ont été adoptés.

## La poursuite du Pacte financier et fiscal du Bassin de Pompey

Outil de prise en charge de nouveaux services assurés par l'intercommunalité et de solidarité envers les communes les plus pauvres, la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal délibéré le 28 janvier 2016 se poursuit pour la deuxième année.

### Panorama financier

L'analyse rétrospective consolidée du territoire met en avant un résultat comptable légèrement dégradé sur le bloc local (-10%).

Les charges de fonctionnement ont été très maîtrisées et stabilisées sur le bloc local. Elles ont diminué de 8% dans les communes du fait notamment des transferts tourisme au 1/1/15, police et voiries au 1/9/15. L'impact de la restauration se mesurera sur 2017.

Les recettes ont globalement progressé sur le bloc local consolidé mais le territoire a subi une baisse de dotation à hauteur de 2,5 M€ en 3 ans (-30% sur la période).

Le niveau d'équipement par habitant est également passé de 514€ par habitant en 2014 à 342 € par habitant en 2016 avec en corollaire une baisse de l'endettement du territoire de 845 € par habitant en 2014 à 728 € par habitant au 31/12/16.

	communes				Consolidé		
	2013	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Population	41 260	41 210	41 048	41 055	41 210	41 294	41 055
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>37 970</b>	<b>37 553</b>	<b>37 676</b>	<b>36 341</b>	<b>61 469</b>	<b>62 391</b>	<b>64 695</b>
Impôts Locaux	15 014	15 260	15 758	13 930	26 879	27 780	27 520
Reversements de fiscalité					-7 915	-7 874	-6 938
Autres impôts et taxes	933	803	708	644	11 353	11 515	11 862
Dotations (DGF+DSR+DNP)	6 584	6 289	5 453	4 651	9 317	7 888	6 754
<b>Total Charges de fonctionnement</b>	<b>34 821</b>	<b>34 028</b>	<b>34 496</b>	<b>31 873</b>	<b>53 127</b>	<b>54 519</b>	<b>54 445</b>
Charges de personnel	17 224	17 890	17 506	16 973	23 363	23 423	24 399
Achats et charges externes	9 531	9 162	9 269	8 439	19 103	19 442	18 627
Charges financières	808	821	747	684	1 088	1 046	916
Contingents	1 375	1 393	1 299	1 443	1 777	1 560	1 443
Subventions versées	2 163	2 268	2 091	1 855	7 084	6 783	2 325
<b>Résultat comptable</b>	<b>3 181</b>	<b>3 424</b>	<b>2 950</b>	<b>1 081</b>	<b>8 240</b>	<b>7 642</b>	<b>6 864</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>Total Ressources d'investissement</b>	<b>10 442</b>	<b>8 621</b>	<b>10 373</b>	<b>5 374</b>	<b>29 746</b>	<b>27 214</b>	<b>14 303</b>
Emprunt bancaire et dettes assimilées	1 943	1 060	80	510	4 560	80	510
Subventions reçues	1 915	1 193	949	722	1 722	1 860	1 876
FCTVA	1 059	1 358	655	638	2 905	2 659	1 724
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>12 684</b>	<b>8 965</b>	<b>8 070</b>	<b>6 663</b>	<b>30 356</b>	<b>24 878</b>	<b>17 458</b>
Dépenses d'équipement	10 114	6 837	4 932	4 852	21 237	13 173	14 048
Remboursement d'emprunts	1 850	1 870	1 818	1 681	2 542	2 604	2 800
					<b>515 €</b>	<b>319 €</b>	<b>342 €</b>
<b>ENDETTEMENT</b> (encours dette 31/12/N)	<b>21 077</b>	<b>20 186</b>	<b>18 516</b>	<b>17 318</b>	<b>34 837</b>	<b>32 250</b>	<b>29 895</b>
					<b>845 €</b>	<b>781 €</b>	<b>728 €</b>

## La solidarité financière

Le volet solidarité financière du Pacte prévoit la prise en charge du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** pour les communes pauvres à 100% ou tendues à 50% par le biais de fonds de concours.

Un dispositif de lissage sur 2 ans permet d'éviter une baisse trop brutale aux communes qui changeraient de statut et limiter les effets de seuil.

Détermination des communes « pauvres » sur la base des indicateurs nationaux (fiches DGCL 2017)

- ratio dégradé / aux moyennes nationales
- ratio proche des moyennes
- ratio meilleur que les moyennes nationales

2 ratios ■ : situation tendue : Frouard, Pompey. Bouxières-au-Dames et Faulx bénéficieront du lissage en 2018.

3 ratios ■ ou ■ commune pauvre : Liverdun, Saizerais.

### Fiches DGF et FPIC 2017

	BAD	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	LSC	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Total communes	Ensemble Intercommunal
<b>Population DGF</b>	4 200	6 978	2 895	1 332	6 794	2 578	6 075	986	1 761	647	430	4 961	1 576	41 213	41 213
<b>POTENTIEL FINANCIER/habitant</b>	<span style="color: red;">874,6</span>	<span style="color: green;">1 360,6</span>	<span style="color: green;">1 413,4</span>	<span style="color: red;">646,9</span>	<span style="color: green;">1 173,7</span>	<span style="color: orange;">870,2</span>	<span style="color: red;">825,4</span>	<span style="color: orange;">644,9</span>	<span style="color: orange;">787,7</span>	<span style="color: green;">1 163,2</span>	<span style="color: orange;">605,5</span>	<span style="color: green;">981,0</span>	<span style="color: red;">681,7</span>	<b>1 027,1</b>	<b>704,07</b>
<i>PF/habitant strate</i>	926,2	1 008,8	841,7	755,0	1 008,8	841,7	1 008,8	698,0	755,0	698,0	623,4	926,2	755,0		617,6
<i>écart &gt;0,95</i>	0,94	1,35	1,68	0,86	1,16	1,03	0,82	0,92	1,04	1,67	0,971	1,06	0,90		1,14
<b>EFFORT FISCAL</b>	<span style="color: orange;">1,129</span>	<span style="color: orange;">1,126</span>	<span style="color: green;">0,858</span>	<span style="color: green;">0,927</span>	<span style="color: red;">1,334</span>	<span style="color: green;">0,983</span>	<span style="color: red;">1,290</span>	<span style="color: green;">0,955</span>	<span style="color: green;">0,981</span>	<span style="color: green;">0,747</span>	<span style="color: green;">0,871</span>	<span style="color: red;">1,292</span>	<span style="color: red;">1,104</span>		<b>1,162</b>
<i>EF strate</i>	1,094	1,131	1,062	1,023	1,131	1,062	1,123	1,000	1,023	1,000	0,972	1,094	1,023		1,114
<i>écart &gt;1,05</i>	1,03	1,00	0,81	0,91	1,18	0,93	1,15	0,95	0,96	0,75	0,90	1,18	1,08		1,043
<b>REVENU/habitant</b>	<span style="color: green;">15 639</span>	<span style="color: red;">12 929</span>	<span style="color: orange;">14 028</span>	<span style="color: green;">14 260</span>	<span style="color: red;">12 646</span>	<span style="color: green;">19 649</span>	<span style="color: orange;">13 923</span>	<span style="color: green;">13 397</span>	<span style="color: red;">13 421</span>	<span style="color: green;">14 835</span>	<span style="color: green;">13 662</span>	<span style="color: red;">11 186</span>	<span style="color: red;">12 953</span>		<b>13 708</b>
<i>R strate</i>	14 270	14 389	14 162	13 754	14 389	14 163	14 389	13 375	13 754	13 375	12 859	14 270	13 754		<i>moy nat</i> 14 304

### POTENTIEL FINANCIER / habitant

- PF < strate écart <0,95
- PF < strate écart >0,95
- PF > strate

### EFFORT FISCAL

- EF > strate écart > 1,05
- EF > strate
- EF < strate

### REVENU / habitant

- R < R moy
- R <= R moy
- R > R moy

À compter de 2018 les ressources du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** sont stabilisées à 1 milliard d'euros. Pour autant la mise en place des schémas départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) ont réduits de 2 065 à 1245 le nombre d'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec des effets d'augmentation des contributions (+22% en 2017) qui risquent de se poursuivre, dans une moindre mesure, en 2018.

### Montée en charge du FPIC sur le territoire

	FPIC 2012	FPIC 2013	FPIC 2014	FPIC 2015	FPIC 2016	FPIC 2017	FPIC 2018 estim+5%?	estim PACTE 2018	FPIC 2018 estim+10%?	estim PACTE 2018	R/hab 2017	Potentiel Fi 2017
Bouxieres aux dames	3 198	9 793	15 709	23 410	39 703	44 822	44 434	11 109	46 550	11 638	15 639	875
Champigneulle	12 819	26 715	42 624	63 383	106 300	115 845	114 843		120 312		12 929	1 360
Custines	5 500	10 938	17 391	25 881	42 916	49 926	49 494		51 851		14 028	1 413
Faulx	513	2 179	3 452	5 222	9 065	10 513	10 422	2 606	10 918	2 730	14 260	647
Frouard	9 770	21 935	35 106	52 109	87 926	97 299	96 458	48 229	101 051	50 525	12 646	1 173
LSC	2 037	5 830	9 300	13 942	23 521	27 372	27 135		28 427		19 649	870
Liverdun	4 466	13 882	22 131	32 895	54 489	61 184	60 655	60 655	63 543	63 543	13 923	825
Malleloy	387	1 564	2 481	3 755	6 439	7 758	7 691		8 057		13 398	645
Marbache	1 164	3 618	5 775	8 656	14 752	16 924	16 778		17 577		13 421	788
Millery	718	1 633	3 069	4 600	7 725	9 183	9 104		9 537		14 835	1 163
Montenoy	167	651	1 046	1 589	2 715	3 177	3 150		3 300		13 661	605
Pompey	5 468	13 789	21 772	32 266	53 865	59 382	58 868	29 434	61 672	30 836	11 185	981
Saizerais	783	2 797	4 449	6 747	11 582	13 108	12 995	12 995	13 613	13 613	12 952	681
<b>ART communes (droit commun)</b>	<b>46 989</b>	<b>115 324</b>	<b>184 305</b>	<b>274 455</b>	<b>460 998</b>	<b>516 493</b>	<b>512 026</b>		<b>536 409</b>		<b>13 708</b>	<b>931</b>
PART de l'EPCI	31 769	79 470	124 625	190 351	323 542	439 672	491 947		515 373			
prise en charge PACTE					188 283	195 146	165 027		172 885			
PART communes (dérogatoire)					272 715	321 347	347 000		363 524			
Part Totale EPCI					511 825	634 818	656 974		688 258			
CIF	0,403	0,408	0,403	0,409	0,412	0,460	0,490		0,490			
	<b>78 758</b>	<b>194 794</b>	<b>308 930</b>	<b>464 806</b>	<b>784 540</b>	<b>956 165</b>	<b>1 003 973</b>		<b>1 051 782</b>			



La solidarité entre l'intercommunalité et les communes continue de jouer davantage du fait de l'évolution du coefficient d'intégration fiscale qui passe de 0,46 en 2016 à 0,49 en 2018.

Une simulation a été effectuée, toutes choses égales par ailleurs, sur la base d'une progression de 5 ou 10%. L'EPCI joue un rôle d'amortisseur des prélèvements opérés sur les communes.

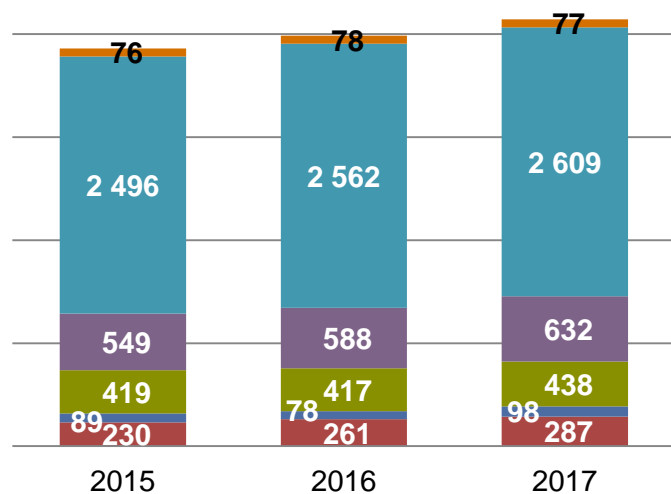
	intercommu nal (E) 2016	Moyennes nationales	intercommu nal (E) 2017	Moyennes nationales
PFIA/hab moyen	715,03	645,85	704,07	617,61
Revenu/hab moyen	13 570	14 134	13 708	14 304
Effort fiscal agrégé	1,17	1,11	1,16	1,11



## Le tissu d'entreprises du Bassin de Pompey en progression constante depuis 2013

La progression constante du nombre d'entreprises installées sur le Bassin s'est confirmée une nouvelle fois en 2017. On dénombre en effet 4141 établissements, soit 157 de plus qu'un an auparavant. Si le secteur des services (+47 établissements) et celui du commerce (+44) sont les plus dynamiques, l'industrie (+26), la construction (+21) et l'agriculture (+20) progressent également de façon notable.

### Évolution du nombre d'entreprises par secteurs d'activité



■ admin. publique et éduc. ■ services  
■ commerce ■ construction  
■ agriculture ■ industrie

## Des effectifs salariés qui repartent à la hausse

On note par ailleurs une forte progression des effectifs salariés entre 2015 et 2016, puisqu'on dénombre 890 salariés de plus en 2016 qu'en 2015, soit une augmentation de 7,7%.

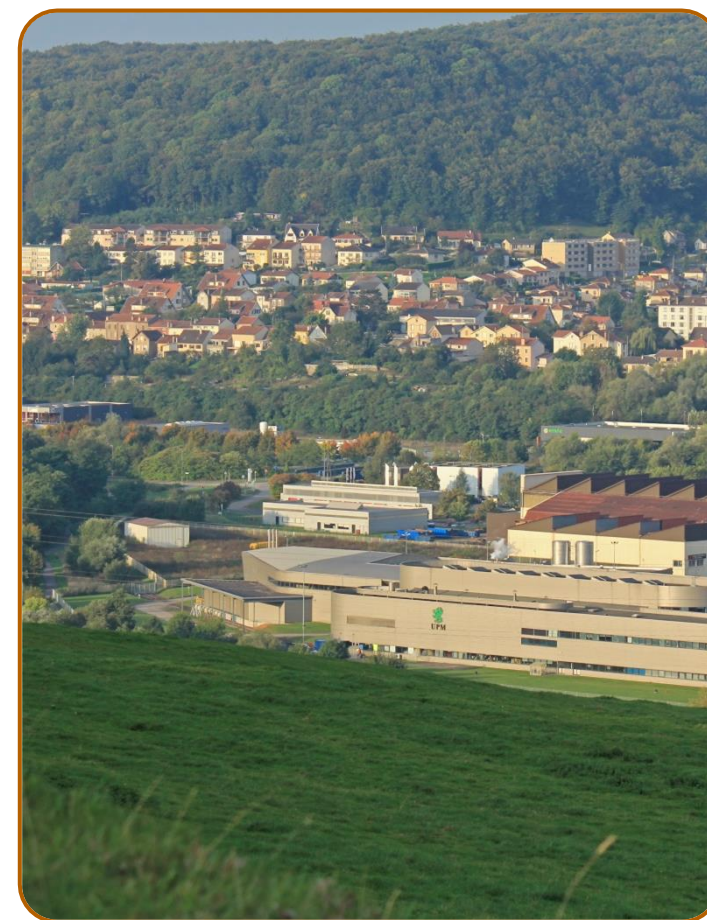
Au quatrième trimestre	Effectifs salariés	Évol. annuelle des effectifs
2014	11 750	
2015	11 630	-1,0%
2016	12 520	7,7%

La répartition de l'emploi sur le territoire évolue peu, avec un secteur tertiaire prépondérant puisque 72 % de l'emploi salarié se situe dans les services, le commerce et les administrations. Malgré un léger recul, l'emploi industriel reste à un niveau élevé, proche du double de la moyenne nationale qui était de 13,9% en 2015 (données Insee).

Un peu plus de la moitié des salariés (55%) travaillent dans des entreprises de plus de 100 salariés.

### Ventilation des salariés par taille d'établissement :

Taille d'établissements	31/12/2015	31/12/2016	Part en %
0-9 salariés	1 820	1 850	14.8%
10 à 99 salariés	3 840	3 790	30.3%
100 salariés et plus	5 970	6 880	55.0%
<b>TOTAL</b>	<b>11 630</b>	<b>12 520</b>	<b>100.0%</b>



## Un tissu commercial stable

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, on constate pour l'année 2017 une stabilité du tissu des commerces et services de proximité, même si la situation est contrastée selon les communes. Le centre-ville de Champigneulle connaît une progression sensible du nombre de commerces et concomitamment une baisse de la vacance, alors que Pompey voit son nombre de commerces en régression.

L'Espace Commercial Grand Air à Frouard présente par ailleurs le nombre de mouvements sur l'année le plus important, dû entre autres phénomènes aux nombreuses cessions et fusions de grands groupes (Vivarte notamment) et d'une baisse constante depuis plusieurs années du marché du prêt à porter.

## Le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse

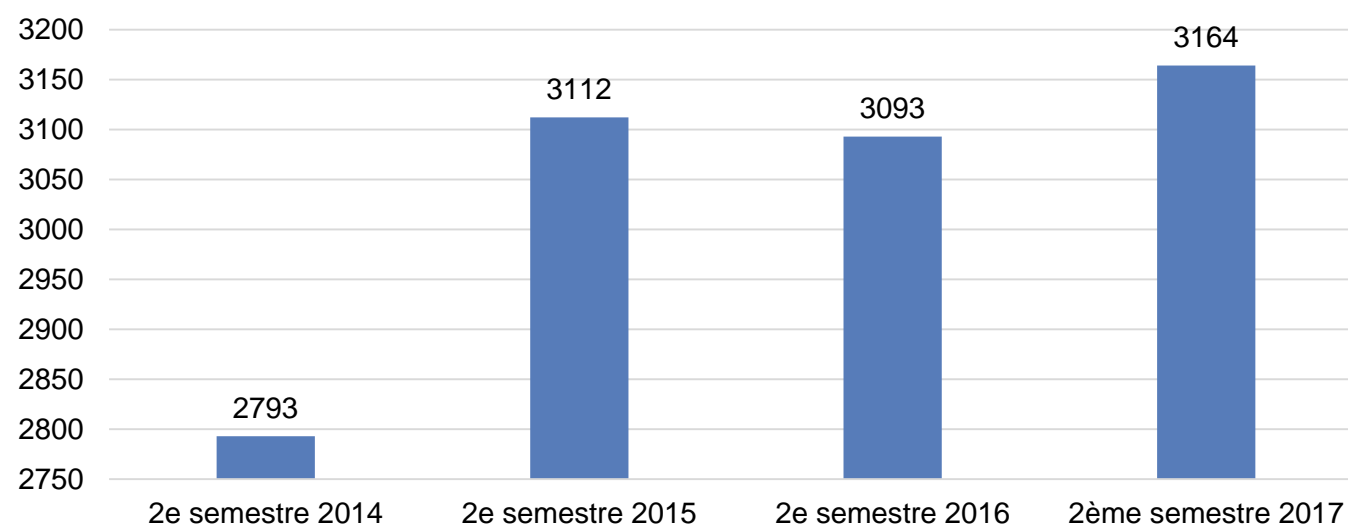
Après une légère baisse observée depuis le 2ème semestre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi (DE) repart à la hausse.

Si cette tendance touche l'ensemble des tranches d'âge, elle est encore plus prononcée chez les moins de 25 ans qui voient le nombre croître de 9,2% (+ 40 DE), et chez les seniors (+2,2%, 21 DE). Par ailleurs, près de la moitié des demandeurs d'emploi du territoire le sont depuis plus de un an. Cette situation rappelle une fois encore l'importance de mettre en place une politique d'accompagnement renforcé d'un public en difficulté, de plus en plus éloigné de l'emploi.

### Solde des ouvertures/fermetures des commerces en 2017 :

Commune	Fermetures	Ouvertures	Solde	Cessions	Reprises
Champigneulle	1	4	3	2	2
Frouard	2	1	-1		
Pompey	5	1	-4		
Liverdun	1	2	1		
Bx-aux-Dames	1				
Lay-St-Christophe		1	1	1	1
Grand Air	5	5			
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>-1</b>		

### Après une légère diminution entre 2015 et 2016, le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse



L'année 2017 est marquée par la mise en place de la restauration collective et le développement de la TEOM incitative.

De plus, l'intercommunalité se structure peu à peu après la forte croissance des années précédentes. Les investissements majeurs de 2017 voient émerger les projets intercommunaux : pistes cyclables de la boucle de la Moselle et de Charles le Téméraire, réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun, rénovation du camping, poursuite de l'aménagement du bâtiment Delta service...

### Maîtrise du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet, outre de maintenir le niveau des services communautaires à la population, de dégager un excédent de fonctionnement indispensable pour l'entretien du patrimoine intercommunal mais aussi pour la réalisation des projets d'investissement. En effet, 100 000 € d'économie sur les dépenses de fonctionnement permet de se donner la capacité d'emprunter environ 1,5 M€ (1 250 000 € à 2,5% sur 15 ans ou 1 700 000 € à 2% sur 20 ans).

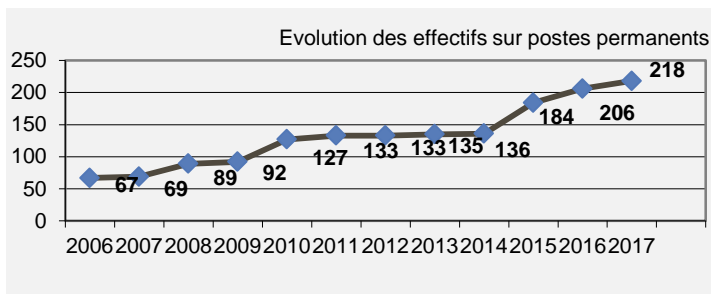


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, en k€	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL 2018 / 2022	Taux crois. 17/22	Taux crois. 18/22
Administration générale	10 304	11 273	11 636	11 879	12 290	12 546	59 625	4,02%	2,71%
<b>dont Frais de personnel</b>	<b>8 553</b>	<b>9 461</b>	<b>9 766</b>	<b>9 968</b>	<b>10 338</b>	<b>10 551</b>	<b>50 084</b>	<b>4,29%</b>	<b>2,77%</b>
<b>Gestion de l'espace public</b>	<b>1 750</b>	<b>1 816</b>	<b>1 686</b>	<b>1 606</b>	<b>1 536</b>	<b>1 466</b>	<b>8 110</b>	<b>-3,48%</b>	<b>-5,21%</b>
Culture	155	160	167	160	167	160	814	0,59%	0,00%
COSEC	148	175	175	175	175	175	875	3,41%	0,00%
Piscines	542	595	597	600	602	603	2 997	2,16%	0,33%
Tourisme	43	44	46	46	48	48	232	2,32%	2,20%
Economie insertion	156	209	208	188	188	188	981	3,80%	-2,61%
Production de la cuisine centrale	793	814	822	830	840	848	4 154	1,37%	1,05%
Offices scolaires	1 287	1 307	1 325	1 344	1 363	1 382	6 721	1,44%	1,42%
Restaurant inter-entreprises	224	231	234	238	243	247	1 193	1,94%	1,70%
Ordures ménagères	4 592	4 631	4 666	4 712	4 853	4 907	23 770	1,34%	1,46%
Habitat et énergie	11	31	16	25	17	17	106		
Transports en commun et mobilité	2 764	2 919	2 934	2 976	3 044	3 114	14 987	1,99%	1,63%
Petite Enfance et Action Sociale	337	385	402	404	418	418	2 029	4,42%	2,08%
Allocations de compensation	6 221	6 221	6 221	6 221	6 221	6 221	31 105	0,00%	0,00%
FPIC (dont prise en charge solidaire)	635	635	635	635	635	635	3 175	0,00%	0,00%
Contributions au redressement des finances publiques	632	632	632	632	632	632	3 160	0,00%	0,00%
<b>TOTAL hors amortissements et dette</b>	<b>30 654</b>	<b>32 080</b>	<b>32 405</b>	<b>32 674</b>	<b>33 275</b>	<b>33 610</b>	<b>164 043</b>	<b>1,86%</b>	<b>1,17%</b>
Croissance annuelle		4,65%	1,01%	0,83%	1,84%	1,01%			

La masse salariale représente un tiers des dépenses de fonctionnement. En application de l'article L2312-1 du CGCT les collectivités de +10 000 habitants présentent un rapport sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

## L'évolution des effectifs

L'effectif sur poste permanent atteint 218 agents au 31 décembre 2017 (+5,8% par rapport à 2017).



L'effectif projeté est de 236 agents fin 2018.

## L'évolution de la masse salariale

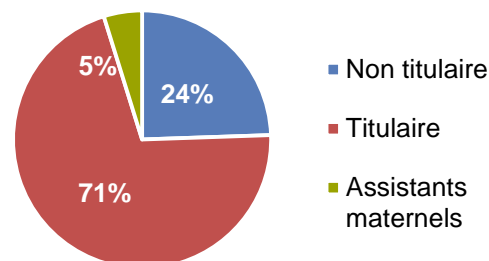
La masse salariale est maîtrisée à 2,8% entre 2018 et 2022 avec un pic en 2018 (+10%) lié aux développements de services par ailleurs fortement subventionnés (crèche de Liverdun, maraichage, cellule droit des sols en inter-territorialité avec Seille et Grand couronné). Les rémunérations brutes versées en 2017 représentent 5 872 K€ :

Rémunérations brutes	Montants 2017
Traitements indiciaires	4 707 672 €
Primes et indemnités	1 063 881 €
Heures supplémentaires	63 047 €
NBI	19 820 €
Avantages en nature	17 925 €

Projection d'évolution de la masse salariale en k€	Estim. CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tx crois. 18/22
Restauration	1 167	1 185	1 202	1 220	1 239	1 257	1,5%
Infrastructures voirie et espace public	1 176	1 242	1 273	1 304	1 337	1 371	
Piscines	1 026	1 052	1 078	1 105	1 133	1 161	
Police	573	630	645	661	678	695	
Petite Enfance	1 814	1 944	2 053	2 084	2 280	2 315	4,5%
<i>structures actuelles (yc Custines en année pleine) ouverture Liverdun hypothèse micro crèches</i>		1 876					
		68			165	165	
Droit des sols (yc Seille Grand Couronné)	253	323	323	323	323	323	
Maraichage		216	216	216	216	216	
Ecologie Industrielle Territoriale		50	50				
<b>Total Frais de personnel et élus</b>	<b>8 553</b>	<b>9 461</b>	<b>9 766</b>	<b>9 968</b>	<b>10 338</b>	<b>10 551</b>	<b>2,8%</b>
		10,6%	3,2%	2,1%	3,7%	2,1%	

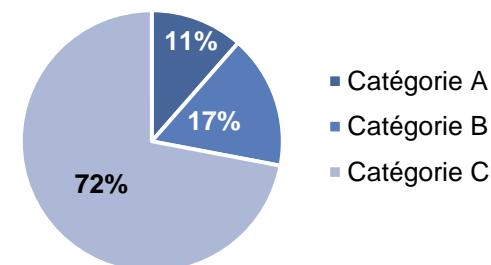
## Répartition des effectifs par statut

L'effectif permanent dispose en grande majorité d'un statut de titulaire, soit 162 agents. 56 agents contractuels dont 8 en CDI ainsi que 11 assistants maternels complètent l'effectifs.



## Répartition des effectifs par catégorie

L'évolution est notable depuis 2015 et les transferts de personnels voirie, police et restauration avec une proportion plus importantes d'agents de catégorie C portée à 72%, soit 10 points supérieur à la répartition 2014.



La filière technique est désormais prépondérante avec près de la moitié de l'effectif, soit près de 100 agents. Un quart des agents est rattaché aux filières sociale et sanitaire et sociale

## Dépenses de fonctionnement : environ + 1,2% / an de 2018 à 2022

La prospective budgétaire traduit une maîtrise générale des dépenses présentant une croissance d'environ 1,2% par an entre 2018 et 2022, malgré des services en développement : insertion, petite enfance.

La recherche d'optimisation des dépenses en gestion de l'espace public pourrait permettre d'économiser 350 k€ de dépenses de fonctionnement annuelles en 2022, notamment par la mise en œuvre du Plan Lumière, qui se traduit par une économie de 12% par an d'électricité malgré les augmentations du coût de l'énergie. Des optimisations vertueuses de l'entretien des espaces verts (fauchage tardif etc.) seront également mises en œuvre, ainsi que la stabilisation voire la baisse des dépenses d'entretien du matériel utilisé pour la propreté et le balayage (balayeuses) lié à un renouvellement des équipements.



## Coût de l'énergie : rétrospective et prospective

Les dépenses d'électricité et de gaz représentent 950 k€ de dépenses en 2017, soit 3% du budget de fonctionnement. Une étude a été menée dans l'anticipation du renouvellement des marchés d'électricité arrivant à expiration en avril 2018.

Entre 2012 et 2017 deux phénomènes se cumulent dans notre gestion de l'énergie :

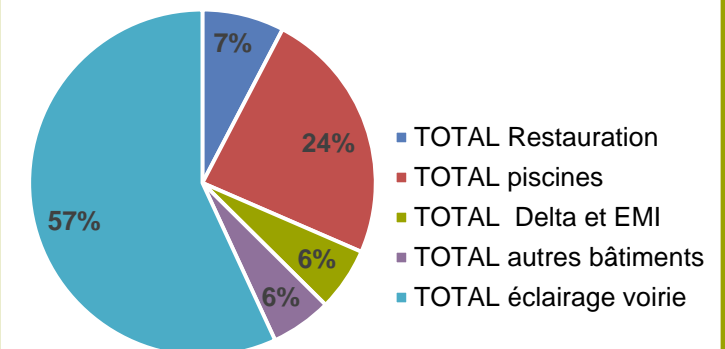
- Une baisse des dépenses énergétique à patrimoine équivalent, représentant -18% des dépenses, soit un passage de 360 k€ en 2012 à 295 k€ en 2017 (-65 k€)
  - Pour 2 à 3% : Travaux énergétiques, exemple COSEC de Frouard, Liverdun, piscine de Champigneulles
  - Pour 15% : Baisse des tarifs de l'énergie liée à l'ouverture des marchés en 2015
- Une augmentation du patrimoine intercommunal : restauration, accueil touristique, bâtiments Delta... et le transfert de l'éclairage public
  - 393 k€ de dépenses énergétiques pour les bâtiments
  - 520 k€ de dépenses d'électricité pour l'éclairage public

Il est à noter que la chaufferie bois opérationnelle depuis l'automne 2017 permet de chauffer l'EMI à hauteur de 60 à 70% de ses besoins et DELTA à hauteur de 70 à 80%. L'utilisation de l'énergie bois permettra ainsi d'alléger la facture gaz de l'ordre de 23K€/an.

Le coût énergétique des bâtiments devrait augmenter, en effet le marché d'électricité des bâtiments doit être renouvelé en avril 2018. Le nouveau marché risque d'être moins favorable que le précédent, c'est pourquoi une hausse de 12% du coût de l'électricité est planifiée en avril 2018 suivie d'une hausse de 5% tous les deux ans. Le gaz est moins sujet à variations, la hausse prévisionnelle serait de 3% tous les deux ans à compter de juin 2019.

Ces augmentations sur les bâtiments pourraient être compensées par la mise en œuvre du plan lumière, qui, selon les scénarios proposés et les investissements menés, permettrait une économie allant jusqu'à 31%, soit 280 k€, sur les dépenses d'électricité associées.

Répartition 2017 des 950 k€ de  
dépenses électricité et gaz



## Le plan lumière

4 scénarios de déploiement du plan lumière sont actuellement en débat :

**Le scénario 1** propose le renouvellement de toutes les sources lumineuses par des Leds. Ce scénario, basé sur une solution extrême sert surtout de point de comparaison pour évaluer le maximum d'économie atteignable.

Ce scénario nécessiterait 2,5 M€ d'investissement pour un gain annuel de consommation et d'entretien de 384 k€.

**Les scénarios 2 et 3** portent sur le renouvellement du strict minimum pour supprimer les sources désormais interdites ou trop énergivores. Toutefois, on peut constater que l'élimination de ces types de sources lumineuses génère la majorité des gains de consommation

Scénario 2 : 170 k€ d'investissement pour un gain annuel de 275 k€ de consommation et d'entretien.

Scénario 3 : 530 k€ d'investissement pour un gain annuel de 260 k€. Ces chiffres doivent être tempérés par les coûts de maintenance sur le parc restant à changer.

**Le scénario 4** propose un renouvellement des sources multiples (Leds dans les centres bourgs et secteurs résidentiels, SHP sur les voies routières). Ce scénario permet d'intégrer les notions de gestion intelligentes et de traiter plus finement la qualité d'ambiance des espaces publics.

Ce scénario nécessite 1,6 M€ d'investissement pour un gain en matière de consommation et d'entretien de 386 k€ à l'issue de son déploiement. C'est ce dernier qui a été valorisé dans le DOB 2018.

	Actuel	Scénario 1	Scénario 2 (transitoire)	Scénario 3 (transitoire)	Scénario 4	
<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES</b>	Principe :		Remplacement de toutes les sources lumineuses par des Leds.	Remplacement des ballons et tubes fluorescents par des ampoules Sodium Haute Pression (SHP). (scénario 2) ou des Leds (Scénario 3) Mais le reste du matériel reste obsolète, ce qui nécessitera son remplacement à court ou moyen terme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centres bourgs : Leds 54 W</li> <li>Résidentiel : Led 36W</li> <li>Voiries : SHP 70 W</li> </ul>	
	T° de couleur Leds :		2700 K	Oranger	2700 K à 3000 K	2700 K
	Puissance :		54 W	70 W	36 W	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centres bourgs : 54 W</li> <li>Résidentiel : 36 W</li> </ul>
	Régulation nocturne :		Réduction de puissance de 50 % pendant 4 heures en cœur de nuit.	Réduction de puissance ou extinction en dehors des heures éclairées.	Baisse de puissance de 30%. Eclairage 8 H / nuit.	5 phases <ul style="list-style-type: none"> <li>de l'allumage à 21 H : 80%</li> <li>de 21 H à minuit : 50%</li> <li>de minuit à 5 H : 10 à 20%</li> <li>de 5 H à 7 H : 50%</li> <li>de 7 H à l'extinction : 80%</li> </ul>
<b>ESTIMATIONS SOMMAIRES</b>	Investissement matériel :		2 484 k€	171 k€	526 k€	1 671 k€
	Maintenance annuelle :	80 k€	52 k€	75 k€	70 k€	61 k€
	Consommation annuelle :	478 k€	122 k€	202 k€	216 k€	113 k€
	Coût total sur 20 ans :	11 M€	6 M€	8,7 M€	6,3 M€	5,1 M€
	Retour sur investissement :		7 ans	1 an	2 ans	5 ans

### Les recettes de fonctionnement : + 0,96 % par an

Les recettes globalement stables augmentent en moyenne de 0,96% par an.

Les recettes fiscales restent stables, la décision de l'Etat de prendre à sa charge la taxe d'habitation de certains contribuables n'ayant pas d'impact sur les recettes de l'intercommunalité. Une baisse des dotations est prévue, y compris de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle de 2010 (DCRTP) qui entre dans les variables d'ajustement du budget de l'Etat et devrait donc décroître progressivement.

Le bon dynamisme de la croissance de 2017 a un impact positif sur l'indice de revalorisation des bases qui est fixé pour 2018 à 1,2%. Au final, la progression annuelle des bases de CFE, TH et TF a été estimée à 1,5% par an, prenant en compte une revalorisation financière et physique.

La poursuite de la mise en œuvre de la TEOM incitative en 2018 se traduit par une baisse du taux de TEOM de 9% en 2017 à 8% en 2018 et par la mise en place d'une part incitative d'un montant estimatif de 325 k€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT, en k€	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL 18 / 22	Croissance moyenne
<b>Recettes dotations et fiscalité</b>	<b>22 594</b>	<b>22 863</b>	<b>23 042</b>	<b>23 226</b>	<b>23 414</b>	<b>23 605</b>	<b>119 157</b>	<b>0,80%</b>
<i>dont Dot. de compensation et DCRTP</i>	4 232	4 073	4 030	3 988	3 947	3 906	19 946	-1,04%
<i>dont Fiscalité entreprises</i>	9 013	9 307	9 393	9 481	9 570	9 660	47 412	0,94%
<i>dont Fiscalité ménages</i>	8 966	9 100	9 236	9 374	9 513	9 655	46 878	1,49%
Attributions de compensations	378	378	378	378	378	378	1 890	0,0%
FCTVA	77	70	70	70	70	70	350	0,0%
Recettes RH (mise à dispo personnel et remb assurances)	302	588	609	548	539	546	2 831	-1,9%
Aire d'accueil des gens du voyage	20	20	20	20	20	20	100	0,0%
Gestion de l'espace public, ROD et SE	165	145	145	145	145	145	725	0,0%
Patrimoine Loué	480	495	549	514	523	527	2 608	1,6%
COSEC	48	49	49	49	49	49	246	0,2%
Piscines	593	603	608	615	622	633	3 079	1,2%
Tourisme	47	51	64	74	76	77	341	10,6%
Chantier insertion maraîchage		8	13	18	18	18	73	23,6%
<b>Restauration</b>	<b>1 934</b>	<b>1 906</b>	<b>1 919</b>	<b>1 928</b>	<b>1 938</b>	<b>1 951</b>	<b>9 642</b>	<b>0,58%</b>
<i>dont cuisine centrale</i>	1 370	1 334	1 338	1 334	1 331	1 329	6 665	-0,1%
<i>dont restaurant inter-entreprises</i>	424	432	441	454	468	482	2 277	2,73%
Ordures ménagères	4 721	4 710	4 666	4 718	4 858	4 908	23 860	1,0%
<b>dont TEOM : 8% en 18 -&gt; 7,6% en 22</b>		<b>3 225</b>	<b>3 103</b>	<b>3 063</b>	<b>3 063</b>	<b>3 063</b>	<b>15 517</b>	<b>-1,3%</b>
<b>dont Part incitative double sur 5 ans</b>		<b>325</b>	<b>380</b>	<b>460</b>	<b>600</b>	<b>650</b>	<b>2 415</b>	<b>18,9%</b>
Transports en commun	2 240	2 178	2 184	2 184	2 184	2 184	10 914	0,1%
Petite Enfance	1 764	1 888	2 064	2 084	2 245	2 245	10 524	4,4%
<b>TOTAL</b>	<b>35 358</b>	<b>36 010</b>	<b>36 431</b>	<b>36 621</b>	<b>37 129</b>	<b>37 407</b>	<b>186 604</b>	<b>0,96%</b>
<i>Croissance annuelle moyenne</i>		1,84%	1,17%	0,52%	1,39%	0,75%		

## Un faible encours de dette

L'état de la dette est très satisfaisant : encours relativement bas et ratio de désendettement excellent, à 1,74 an en 2017, contre 4,08 en 2015 pour les collectivités de la même strate.

Le ratio d'endettement par habitant est conforme à la moyenne, avec 307,07 € d'encours par habitant en 2017 contre 307,8 € pour la moyenne de la strate en 2015.

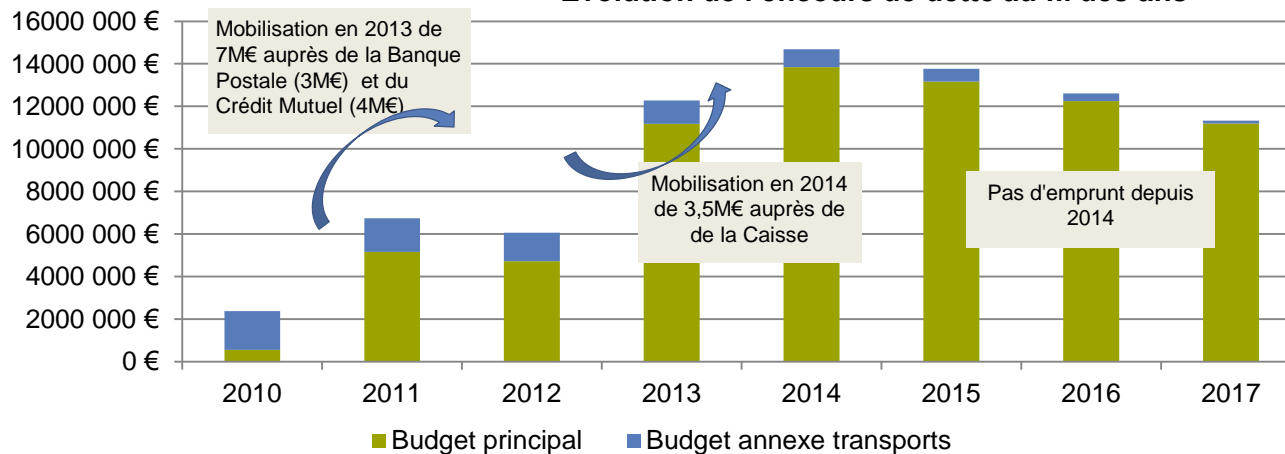
## Des bases fiscales solides

Des bases fiscales solides nous assurent des recettes relativement stables.

- En 2017, la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux et divers a été mise en place. Cette révision a été l'objet de quelques appels de la part des professionnels mais n'a pas fait l'objet de remarques importantes.

- La réforme fiscale initialement prévue, identique, pour les locaux d'habitation est actuellement suspendue, d'autant que le Gouvernement s'est engagé sur le dégrèvement de la TH pour 80% des foyers d'ici 2020. Cette mesure compensée par l'état n'a pas d'impact pour la collectivité. A cette mesure devraient suivre d'autres réformes fiscales.
- Le taux de annuel revalorisation des bases fiscales (coefficient de majoration forfaitaire) est indexé sur l'inflation constatée, qui repart à la hausse en 2017 et est donc de 1,2% pour 2018.
- Les modalités de répartition de la CVAE ont encore été légèrement revues en loi de finances, cependant le rebond pour le territoire annoncé par les services fiscaux entre le réel 2017 et le prévisionnel 2018, de 9%, peut aussi être dû à la bonne santé de certains dominants du territoire.

Evolution de l'encours de dette au fil des ans



Encours de dette de l'intercommunalité au 31 décembre

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Budget principal</b>	11 178 870 €	13 839 658 €	13 159 572 €	12 240 468 €	11 199 711 €
<b>Budget annexe transports</b>	1 092 449 €	849 683 €	606 916 €	364 149 €	123 383 €
<b>Total</b>	12 271 319 €	14 689 341 €	13 766 488 €	12 604 618 €	11 323 094 €

Taxe	Taux 2018
Cotisation foncière des entreprises	26,25 % - stable
Taxe d'Habitation	11,24 % - stable
Taxe Foncière Bâti	5,65 % - stable
Taxe Foncière Non Bâti	4,72 % - stable
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	9% en 2017 8% estimés en 2018



## Analyse détaillée de la dette

### L'absence de prêt toxique

Pour une collectivité, la mesure du risque de la dette se fait notamment au regard de la matrice des risques de la Charte Gissler, classifiant l'encours de dette selon le degré de risque des emprunts contractés. Cette matrice est obligatoirement présente dans les annexes du budget primitif. Les emprunts sont classés de la manière suivante :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).
- Les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1

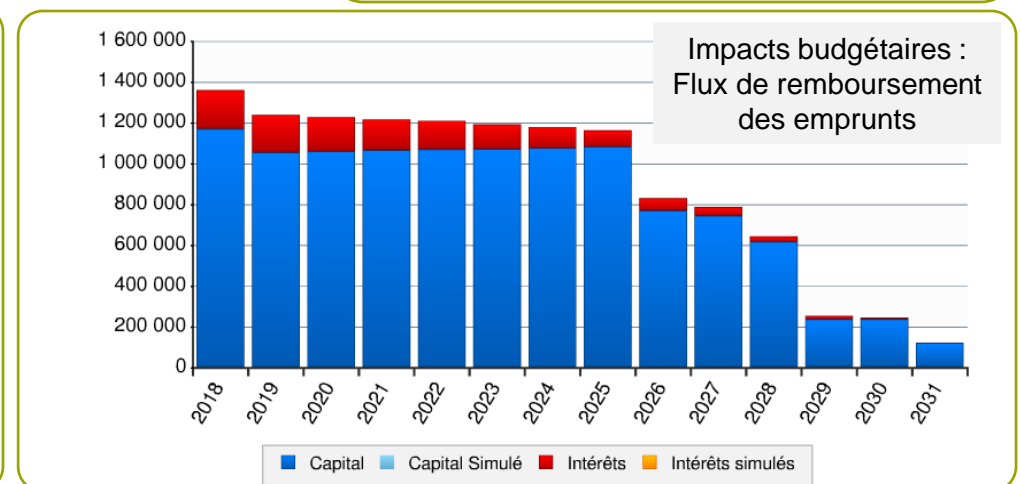
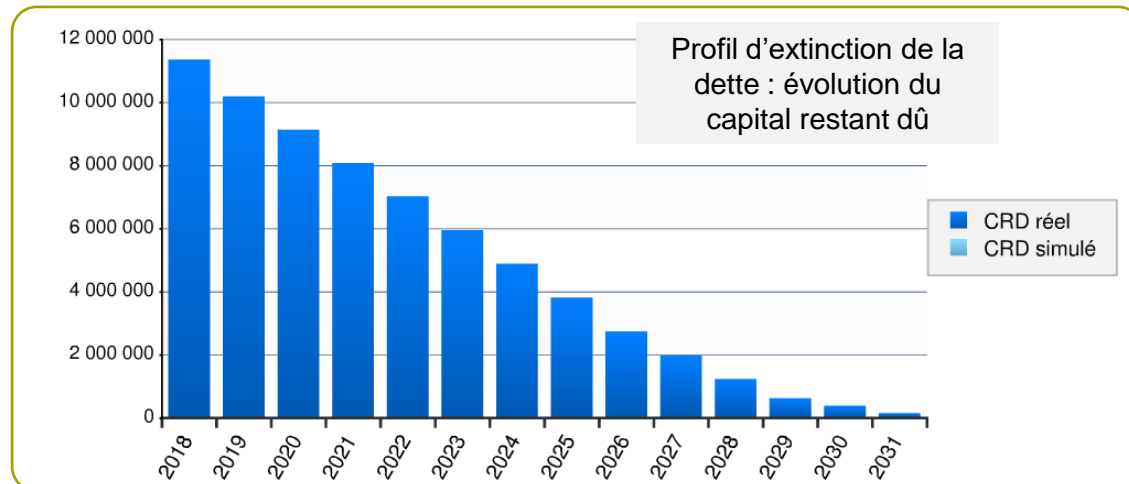
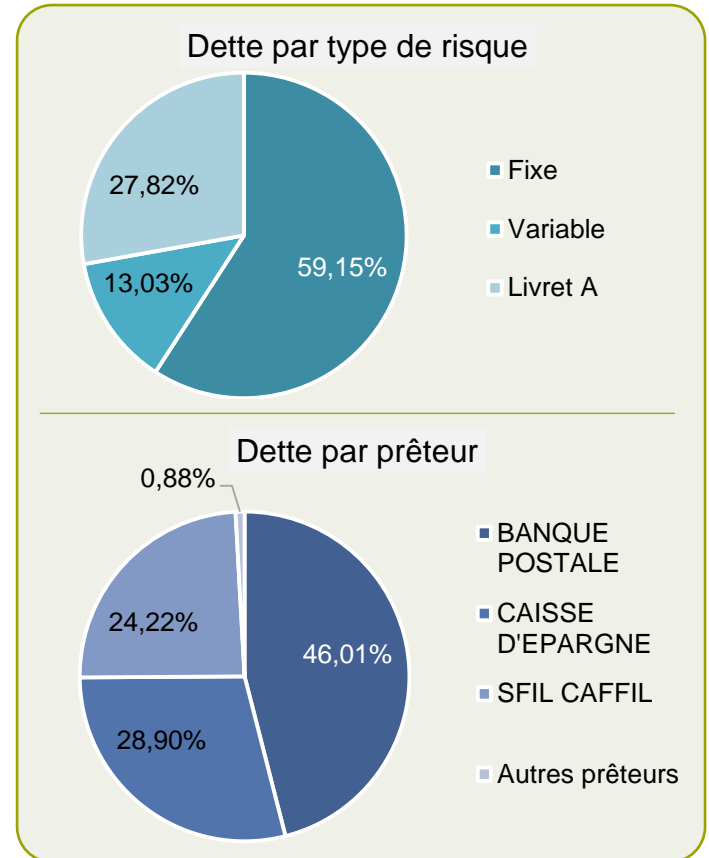
Suivant cette charte, le positionnement de la dette du Bassin de Pompey est excellent, intégralement classé 1A.

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 10 ans 5 mois. Sans nouvel endettement les dernières échéances auront lieu en 2031. En revanche les derniers remboursements d'emprunt sur le Budget annexe Transport, emprunt dédié à l'achat des autobus contracté sur 10 ans fin 2007, s'achèveront en 2018.

### Un équilibre entre taux fixes et taux variables

Début 2013, profitant de la conjoncture économique faisant état de faibles taux, une partie des emprunts à taux variable a été convertie en emprunt à taux fixe. En 2015, une opération de rachat d'un emprunt taux variable par un emprunt taux fixe a été menée profitant des taux historiquement bas. La répartition actuelle de l'encours de dette penche donc vers du taux fixe, même si le taux variable reste bien représenté à hauteur de 40,8% de l'encours.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 696 195 €	59,15%	2,17%
Variable	1 474 900 €	13,03%	0,00%
Livret A	3 150 000 €	27,82%	1,79%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>11 321 094 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,78%</b>



## Les enjeux de la restauration centrale

L'estimation des résultats de l'année 2017, ainsi que les quelques ratios disponibles ci-dessous, sont globalement conformes aux prévisions de 2016. Avec un budget de 3,5 M€, la restauration est désormais un enjeu important de la collectivité, d'autant que dans les projections de ce ROB 2018 la charge nette augmente de plus de 200 k€ entre 2018 et 2022.

C'est pourquoi plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer l'équilibre du budget annexe restauration :

- **La politique tarifaire**, adaptée aux différents publics bénéficiant des services de la cuisine centrale et du restaurant inter-entreprises ; la nécessaire actualisation des tarifs liée à l'inflation.
- **Le développement vers de nouveaux publics :**
  - Pour la cuisine centrale, en prenant garde au coût marginal de production.
  - Pour le restaurant inter-entreprises, en menant des actions marketing pour faire connaître les services proposés (repas affaires à l'étage, participation employeur etc.).
- **La poursuite des optimisations d'organisation** (liaison froide, livraisons, maîtrise des fluides etc.).

Budget de fonctionnement en k€		Estim. CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	<b>Cuisine centrale</b>	<b>1 390</b>	<b>1 420</b>	<b>1 438</b>	<b>1 455</b>	<b>1 474</b>	<b>1 492</b>
	dont Masse salariale (15,3 ETP)	598	607	616	625	634	644
	dont Alimentation	662	668	675	682	689	695
	<b>Offices</b>	<b>1 654</b>	<b>1 679</b>	<b>1 703</b>	<b>1 727</b>	<b>1 752</b>	<b>1 777</b>
	dont Masse salariale (12,2 ETP)	366	372	377	383	389	395
	dont Mise à disposition (36 ETP env.)	1 216	1 231	1 250	1 268	1 287	1 307
	<b>RIE</b>	<b>429</b>	<b>438</b>	<b>445</b>	<b>452</b>	<b>460</b>	<b>467</b>
	dont Masse salariale (5,5 ETP)	204	208	211	214	217	220
	dont Alimentation	164	167	170	174	177	181
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>3 473</b>	<b>3 537</b>	<b>3 585</b>	<b>3 634</b>	<b>3 686</b>	<b>3 736</b>	
Recettes	Cuisine centrale	1 370	1 334	1 338	1 334	1 331	1 329
	Restaurant inter-entreprises	424	432	441	454	468	482
	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>1 934</b>	<b>1 906</b>	<b>1 919</b>	<b>1 928</b>	<b>1 938</b>	<b>1 951</b>
Charge nette	<b>Charge nette totale</b>	<b>1 539</b>	<b>1 631</b>	<b>1 666</b>	<b>1 706</b>	<b>1 748</b>	<b>1 785</b>
	dont restaurant inter-entreprises	5	6	4	-2	-8	-15

Cuisine centrale et offices	Estimation du nombre repas produits par la cuisine centrale	343 000
	Estimation du nombre repas scolaires produits	243 000
	Coût moyen d'achat des denrées alimentaires par repas	1,93 €
	Coût moyen de production d'un repas (denrée + transfo.)	4,05 €
	Coût moyen de production et service d'un repas scolaire	10,86 €
	Recette moyenne d'un repas scolaire	4,10 €

Restaurant inter-entreprises	Estimation du nombre repas produits	54 767
	Coût moyen de production et service d'un repas	7,83 €
	Coût moyen d'achat des denrées alimentaires par repas	2,99 €
	Recettes moyenne d'un repas du RIE	7,75 €

## Petite enfance : un développement aux coûts maîtrisés

La création de nouvelles structures d'accueil augmente le budget de la petite enfance. Plusieurs structures ont récemment ouvert ou vont bientôt l'être : 20 places à Bouxières-aux-Dames (Grain de sel) en 2016, 10 places à Custines fin 2017, et en prévision 25 place à Liverdun fin 2018, ainsi que potentiellement une autre micro-crèche de 10 places en 2021. Ces ouvertures sont accompagnées d'une optimisation du réseau de halte-garderies. L'accueil de la petite enfance est fortement subventionné par la CAF (PSU et CEJ), ce qui permet de conserver une charge nette raisonnable au regard des développements, et de maintenir un taux de couverture des dépenses par les recettes de plus de 80%.



Budget de fonctionnement Petite enfance		CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses structures existantes	Frais de personnel des structures existantes	1 796	1 803	1 708	1 734	1 760	1 786
	Dépenses courantes	251	277	270	272	273	273
Dépenses structures en développement	SMA Liverdun Beausite (25 places)		115	350	350	350	350
	Micro-crèche Frouard (12 places)					165	165
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>2 047</b>	<b>2 195</b>	<b>2 328</b>	<b>2 356</b>	<b>2 548</b>	<b>2 574</b>
Recettes structures existantes	Participation familiales structures existantes	471	476	464	464	464	464
	CAF - prestation de service	944	933	901	921	921	921
	CAF - CEJ	349	370	364	364	364	364
Recettes structures en développement	Participation familiales nouvelles structures		31	93	93	137	137
	CAF - prestation de service		55	166	166	245	245
	CAF - CEJ		25	78	78	115	115
<b>TOTAL recettes</b>		<b>1 764</b>	<b>1 888</b>	<b>2 064</b>	<b>2 084</b>	<b>2 245</b>	<b>2 245</b>
<b>Charge nette</b>		<b>283</b>	<b>307</b>	<b>265</b>	<b>272</b>	<b>303</b>	<b>329</b>
<b>Taux de couverture (recettes/dépenses)</b>		<b>86%</b>	<b>86%</b>	<b>89%</b>	<b>88%</b>	<b>88%</b>	<b>87%</b>

### TEOM incitative : mise en œuvre étalée sur deux ans

En 2017 le taux de TEOM est passé de 10,10% à 9% dans le cadre d'une mise en œuvre de la TEOM incitative étalées sur 2 ans. La perte financière, d'environ 500 k€ avait été compensée par l'optimisation des contrats de gestion des ordures ménagères et l'évolution des pratiques de tri des usagers induite par l'extension des consignes de tri et la mise en place des bacs pucés. Cela a permis une augmentation de la part de déchets recyclables valorisables de 33%. Le service est, en 2017, financièrement à l'équilibre.

L'année 2018 est celle du déploiement de la part incitative, associée à une seconde baisse du taux de TEOM pour tous les usagers à 8%.

Un habitant verra sa TEOM baisser à nouveau selon la valeur locative de son logement, cependant à cette TEOM s'ajoutera une part incitative. La sortie d'un bac pourrait coûter entre 1,5 € et 3 €. Les tarifs seront déterminés au vote du budget 2018 selon les taux de présentation des bacs. La part incitative 2018 prévisionnelle serait de 325 k€, ce qui permettrait de conserver l'équilibre financier global de la gestion des déchets.

Le scénario envisagé pour les années à venir est valorisé dans la prospective est celui de l'atteinte des objectifs fixés par les élus en début de mandat, à savoir :

- Moins 30% de tonnage d'ordures ménagères résiduelles entre 2014 et 2020, soit - 6 800 tonnes
- Plus 40% de recyclables secs, soit + 2 500 tonnes
- Plus 30% en verre, soit + 1 350 tonnes

Il semble nécessaire de faire évoluer la part incitative pour accompagner ces changements de comportements, des marges de manœuvre en matière de tri étant encore atteignables. En effet, une caractérisation menée en octobre 2017 a révélé que 25% de déchets recyclables et 20% de déchets fermentescibles étaient encore jetés avec les ordures ménagères résiduelles. Ainsi cette part incitative pourrait passer de 10% de la TEOM en 2018 (seuil minimum) à 20% de la TEOM en 2022. Le coût de levée d'un bac pourrait donc doubler sur les 4 prochaines années.

La TEOM serait alors utilisée pour équilibrer le budget consacré aux ordures ménagères, et son taux pourrait baisser progressivement de 8% en 2018 à 7,6% en 2022.



## Les investissements programmés

La compilation de l'ensemble des projets de l'intercommunalité et de leurs perspectives financières nous amènent à considérer une enveloppe d'au moins 70 M€ positionnée sur les 5 prochaines années.

Cette programmation, toutes les hypothèses d'évolution du budget de fonctionnement ayant été explicitées auparavant, fait trop fortement évoluer l'endettement de la collectivité (endettement de plus de 40 M€ et capacité de désendettement de 14 années) et n'est pas soutenable pour les années suivantes. En effet, la charge liée au fonctionnement et aux emprunts devient plus élevée que les recettes de fonctionnement : la capacité d'auto financement est réduite à son maximum.

De plus, un minimum d'un million d'euros d'investissement est nécessaire au fonctionnement des services intercommunaux. Cette somme permet l'entretien a minima des équipements et infrastructures, et se répartit comme suit :

- Bâtiments EMI, Delta et divers : **80 k€**
- Flotte automobile : **30 k€**
- Informatique : **60 k€**
- COSEC : **20 k€**
- Piscines : **90 k€**
- Petite enfance : **6 k€**
- Equipements touristiques : **10 k€**
- Gestion des bacs et conteneurs enterrés : **15 k€**
- Matériel gestion de l'espace public : **40 k€**
- Voiries et signalisation : env. **700 k€**

## Compilation des investissements souhaités par thème sur les 5 prochaines années

DEPENSES D'INVESTISSEMENT, en k€	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL 18/22
Equipement de l'intercommunalité	243	639	738	428	179	184	2 168
Habitat	1 697	4 153	1 006	497	430	622	6 708
Démarches environnement et GEMAPI		77	29	21	20	20	167
COSEC	135	150	380	20	20	20	590
Equipements aquatiques	86	657	426	1 770	9 330	9 330	21 513
Petite enfance	30	5	6	56	6	6	79
Restauration scolaire, offices et RIE	337	91	30	30	30	30	211
Gestion des déchets	170	465	515	815	15	15	1 825
Transports en commun de voyageurs	12	34	500	500	500	500	2 034
Mobilité	0	1 040	1 100	2 060	1 808	120	6 128
Infrastructures et gestion espace public	2 703	6 010	6 363	7 728	2 311	2 531	24 943
Fibre à l'habitant (FTTH)			380	380	400	400	1 560
Tourisme	785	616	955	555	555	535	3 216
Développement économique / emploi	366	881	208	106	54	4	1 253
Reversement de Taxe d'aménagement		150	150	150	150	150	750
<b>TOTAL</b>	<b>6 664</b>	<b>14 968</b>	<b>12 786</b>	<b>15 116</b>	<b>15 808</b>	<b>14 467</b>	<b>73 144</b>

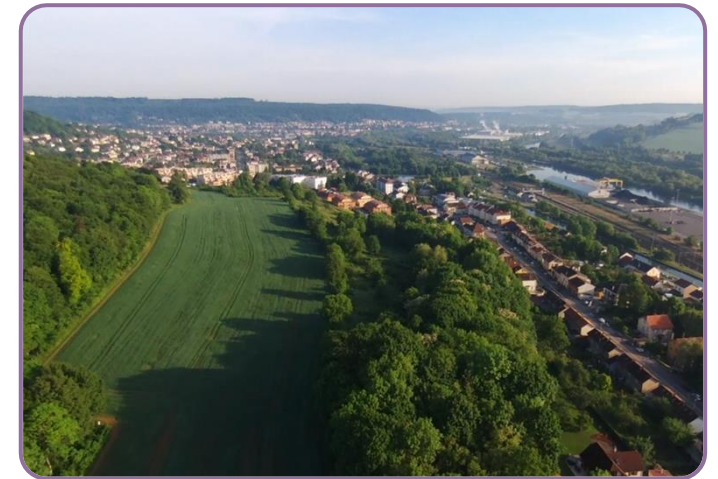
## Les autorisations de programmes et crédits de paiements

Afin de faciliter la gestion financière pluriannuelle et pour identifier des enveloppes clairement délimitées par politiques publiques, la collectivité a mis en place une gestion des investissements par autorisation de programmes (AP) et crédits de paiements (CP).

Les AP-CP sont votés à chaque décision budgétaire, la dernière délibération ayant été prise lors du conseil du 28 septembre 2017 lors de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Les AP-CP représentent un engagement financier cumulé de 8 878 k€ de 2018 à 2021. Elles évolueront au Budget Primitif 2018 du fait du décalage de la réalisation de certains investissements et du reports de CP 2017 non réalisés sur des CP 2018 et au-delà.

De plus, de nouvelles AP pourraient être créées pour l'ensemble des projets pluriannuels. Cet outil permet d'engager les sommes comptables sur le montant pluriannuel et donc d'améliorer les taux de réalisation en limitant les investissements engagés mais non réalisés.



Sommes des engagements en AP-CP par politique publique <i>Délibération du 28/09/2017, en €</i>	Montant total des AP	Réalisés antérieurs à 2017	Crédits de Paiement 2017	Crédits de Paiement 2018	Crédits de Paiement 2019	Crédits de Paiement 2020	Crédits de Paiement 2021
Logement social (fonds propres)	2 354 540	1 417 940	136 800	215 800	584 000		
Aides à la pierre	1 954 601	1 118 316	297 743	350 072	121 297	67 173	
Programmations voiries 2010-2014	25 358 398	25 214 138	144 259				
Programmations voiries 2016-2019	8 000 000	1 021 006	2 670 322	2 308 672	2 000 000		
Voies douces	2 000 000	332 346	1 216 213	451 441			
Aménagement Beausite 3,7 M€ et Croix des Hussards 1,1 M€	4 832 000	165 404	2 599 000	1 625 704	365 892		76 000
Plan Local d'Urbanisme intercommunal	450 000	0	235 000	190 166	24 834		
Programmes Immobiliers et Patrimoniaux Delta 8,9 M€ et Cuisine centrale 4,7 M€	13 600 430	12 630 343	970 087				
<b>TOTAL des engagements AP-CP</b>	<b>58 549 969</b>	<b>40 781 177</b>	<b>8 269 424</b>	<b>5 141 855</b>	<b>3 096 023</b>	<b>67 173</b>	<b>76 000</b>

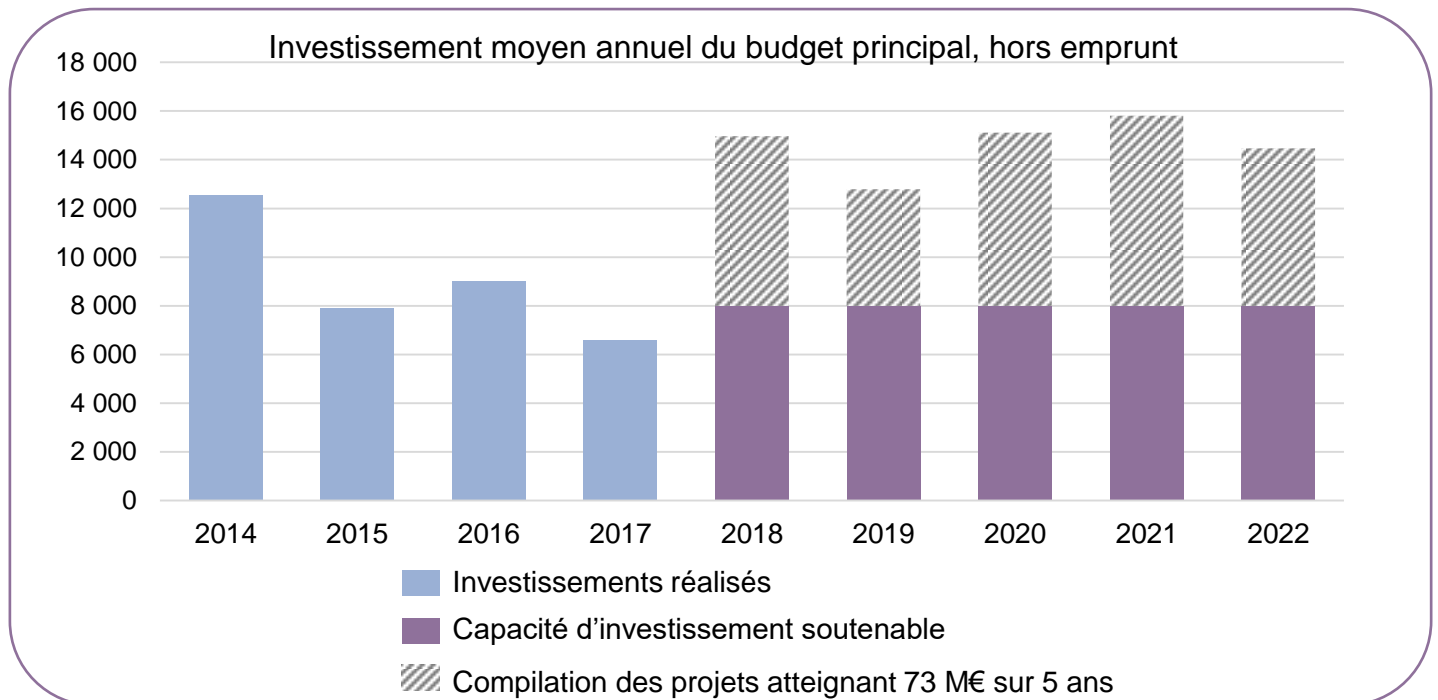
## Définition de la capacité d'investissement maximale

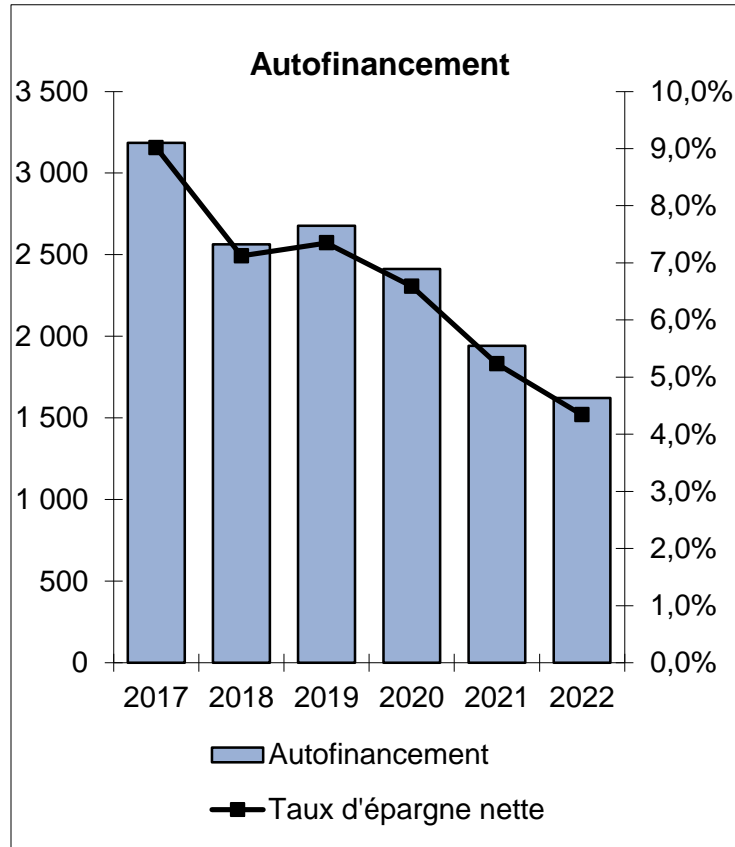
Plusieurs simulations ont été réalisées afin d'évaluer au plus juste notre capacité d'investissement. La simulation la plus équilibrée, ne détériorant pas trop la capacité financière intercommunale, se situe autour de 8 à 10 M€ de dépenses d'investissement par an, soit environ 50 M€ sur les 5 prochaines années.

Ces dépenses sont financées par l'épargne dégagée du fonctionnement, des recettes propres d'investissement estimées à 2 ou 3 M€/an, et par un emprunt de 2 à 10 M€/an. Ces dépenses nécessitent des emprunts, d'un montant estimé à 12 M€ sur les 5 ans à venir, portant notre endettement de 12 M€ en 2017 à 24 M€ en 2022 et conservant une bonne capacité de désendettement à 7 ans.



Impacts sur le budget d'un investissement soutenable de 8 M€ par an (en k€)	CA 2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Taux moyen 2018-2022
Dépenses réelles de fonctionnement	30 654	32 080	32 405	32 674	33 275	33 610	+1,17 %
Recettes réelles de fonct. a minima	35 341	36 005	36 431	36 621	37 129	37 407	+0,96 %
Intérêt de la dette	217	194	181	207	248	287	+10,3 %
Remboursement de la dette en capital	1 284	1 167	1 051	1 172	1 353	1 537	+7,1 %
Epargne disponible	3 186	2 565	2 794	2 569	2 253	1 972	-6,4 %
Hypothèses de dépenses d'invest.	6 664	10 000	8 000	10 000	8 000	10 000	46 M€
Besoin d'emprunt	1 500	2 500	5 000	3 500	6 000	1 500	18,5 M€
Excédent global de clôture	3 850	915	209	278	32	504	+0,96 %

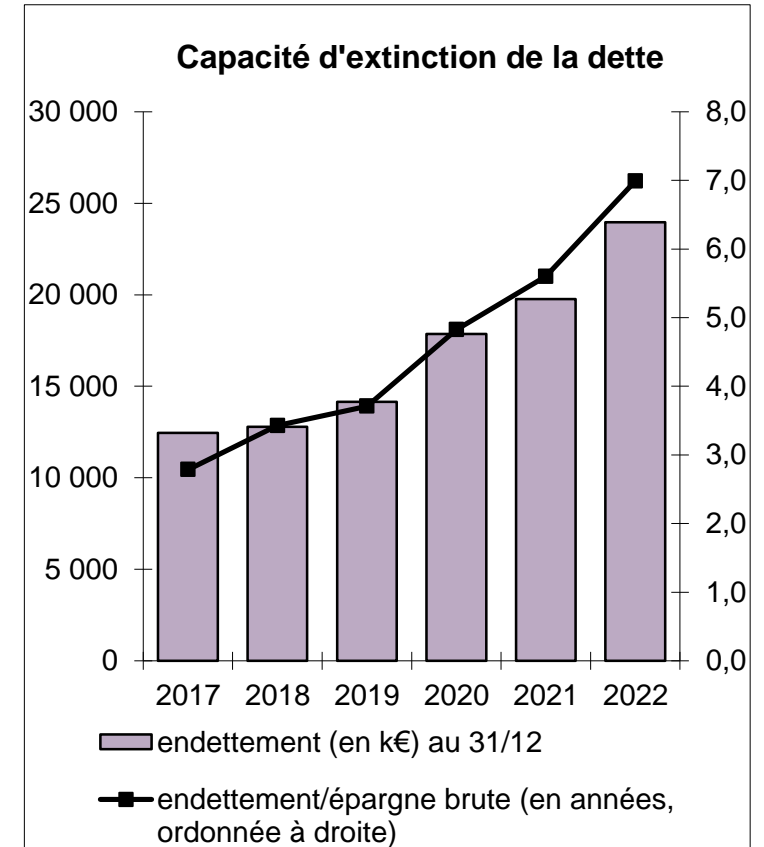




La charge financière associée à un investissement maintenu autour de 8 à 10 M€ sur les 5 prochaines années dégrade les ratios de la collectivité :

- La capacité d'autofinancement passe de 5 M€ à 1,5 M€, quand le minimum estimé est de 1 M€ pour l'entretien a minima des équipements
- La capacité d'extinction de la dette reste en deçà des 10 ans et atteint 7 ans en 2022.

De fait, et avec les hypothèses moyennes qui ont été formulées, si l'intercommunalité investit réellement 12 M€ par an sur les 5 prochaines années, la capacité financière sera dégradée avec un très faible autofinancement au vu des dépenses d'entretien courant du patrimoine intercommunal, des voiries et des équipements. La collectivité restera néanmoins capable de retrouver une état financier correct au bout de quelques années.





## Cadrage budgétaire :

- Taux évolution 1,2% des dépenses courantes ou toute autre évolution explicitée par un développement de service (maraichage, ouverture de crèche...) et donc de recettes.

## Fiscalité et évolutions tarifaires

- Stabilité de la fiscalité : TH : 11,24%    TF : 5,65%    TFNB : 4,72%    CFE : 26,25%
- Baisse de la TEOM pour la seconde année de 10,10% à 9% en 2017 et à 8% en 2018 avec mise en place de la tarification incitative.
- Evolutions tarifaires sur les piscines avec la poursuite d'une politique d'alignement et une augmentation différenciée +5% activités commerciales et +2,5% autres tarifs en 2018 puis une évolution de l'ensemble des tarifs sur l'indice de prix.
- Dynamisation des recettes nécessaires sur la restauration (développement, adaptation tarifaires...).

## Priorisation du Programme pluriannuel d'Investissement

- Scénario d'équilibre autour de 10 M€ / an avec projets porteurs de retour sur investissement.
- Recherche de subventionnement entre la phase d'études (APD) et la phase de réalisation des travaux sur les projets.
- Respect de la règle d'or sur la dette et maintien d'une solvabilité (capacité de désendettement) de moins de 12 ans.

**Bassin** de  
**Pompey**  
Communauté de communes

---

Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
BP 60008  
Rue des 4 éléments  
54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81  
Fax : 03 83 49 81 99

[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

 [@bassinpompey](https://twitter.com/bassinpompey)

